

Procès-verbal n°40 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 19 Mai 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr. Claude LUGUEL
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 39 de la réunion du 39 Mai 2022

FORFAITS GENERAUX

Dépt 4 Poule D

Suite à trois forfaits en championnat

FC BAGNOLS ESC. / DOMESSARGUES Le 13/02/2022
NIMES CASTANET 1 / DOMESSARGUES Le 10/04/2022
FC COURBESSAC / DOMESSARGUES le 15/05/2022

Dépt 4 Poule E

VALLABREGUES / CODOGNAN Le 10/04/2022
AS NIMES CAMARGUAIS / VALLABREGUES Le 01/05/2022
SC CASTANET 2/ VALLABREGUES LE 15/05/2022

La commission déclare les clubs de DOMESSARGUES et de VALLABREGUES forfait général

Les buts pour ou contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis.
Les matchs non encore disputés sont gagnés aux clubs adverses sur le score 3/0. (Application article 82 des Règlements Généraux)

FORFAIT SIMPLE

Dépt 4 poule A

Match N°23560261 du 22/05/2022
AS MOLIERE/RIBAUTE LES TAVERNES

Suite au courriel de l'AS MOLIERES en date du 19 mai 2022, nous informe du forfait de leur équipe.
La rencontre AS MOLIERES/RIBAUTE LES TAVERNES du dimanche 25.05.2022 est annulée.
En conséquence, l'équipe de AS MOLIERES est battue par forfait (moins 1 point au classement).



HOMOLOGATIONS

Suite aux décisions de la commission des statuts et Règlement en date du 18/05/20220 (PV N°33)

Dépt 3 Poule B

Match N° : 23559500 Du 15/05/2022

FC CABASSUT 2 / ES SUMENES

LA CSR donne match perdu par forfait à l'équipe de ES SUMENES 2 moins 1 point au classement.

Dépt 4 Poule A

Match N° : 23560257 Du 15/05/2022

AVS ROUSSON 3 / FC VATAN 1

LA CSR donne match perdu par pénalité à l'équipe de AVS ROUSSON moins 1 point au classement.

Dépt 4 Poule A

Match N° : 23560256 Du 15/05/2022

OM PONTIL PRADEL 1 / ES BARJAC 2

LA CSR donne match perdu par forfait à l'équipe de ES BARJAC 2 moins 1 point au classement.

Dépt 4 Poule B

Match N° : 23560477 Du 15/05/2022

SC BROUZET A. 1 / SA CIGALOIS 2

LA CSR donne match perdu par forfait à l'équipe de SA CIGALOIS 2 moins 1 point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier

